

Protocole d'accueil des enfants dans les écoles et dans les services municipaux

Application stricte des gestes barrières et mesures d'hygiène :

- Respect des gestes barrières
- Port du masque pour les adultes
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux



Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel.

Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève (toux, diarrhée, vomissements...).

2 cas de figure



Mon enfant vient à l'école et fréquente les services municipaux :

=> même si un membre de la famille attend les résultats et qu'il n'a pas de symptômes

=> s'il est enrhumé mais n'a pas de fièvre



Mon enfant reste à la maison et ne fréquente pas les services municipaux :

=> s'il est testé positif

=> s'il a les symptômes de la COVID-19 (fièvre supérieure à 38°C, toux, diarrhée, vomissements...)

=> s'il est identifié contact à risque

⇒ informer l'école concernée et les services municipaux